

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15<sup>e</sup> de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire*

SEIN-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-COÛTE	PARIS et les autres Départements
Un An..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE . . . . . 20 c	Un An..... 3 fr 50

## ÉCROS DE LA SEMAINE

20 Mars — Découverte près d'Oran du cadavre sans tête, d'une femme élégamment vêtue, dont on ignore l'identité.

21 Mars — Terrible incendie, à Caen, dans la maison d'un marchand de couleurs. Un ouvrier mécanicien, âgé de 28 ans, est surpris par les flammes et trouve la mort dans le brasier; un pompier est assez grièvement blessé.

— Banquet donné dans la salle de l'Élysée Montmartre, par l'association nationale républicaine, sous la présidence de M. J. Ferry. Contrairement aux prévisions de la police, aucune manifestation hostile ne se produit.

— Incendie considérable à Brest dans le domicile d'une dame Chabaud, dite la mère «aux chats». Ces animaux qu'elle avait laissés enfermés dans sa chambre, mettaient le feu en son absence, en éparpillant les tisons du foyer. Les pertes matérielles sont considérables.

22 Mars — Grève générale dans les ardoisières de Trélazé, près d'Angers.

— Découverte près d'Herblay du

cadavre d'un voyageur de commerce assassiné, puis jeté à la Seine.

23 Mars — Incident fâcheux devant le tribunal correctionnel de Saint-Étienne.

— Manifestation Franco-Russe au théâtre de Périgueux, pendant une conférence de M. Bernoff sur «la vie en Russie».

— Découverte à Lille, du cadavre d'une femme disparue depuis le 22 octobre dernier. Détail singulier, le corps s'était trouvé, pour ainsi dire momifié par l'effet du froid de cet hiver.

Quadruple empoisonnement au Raincy, produit par l'absorption de quinquina contenant une substance toxique.

Rixe sanglante à Bar-le-Duc, entre neuf cavaliers du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs et quatre ouvriers de l'usine Bradferdr. Trois des ouvriers sont grièvement blessés.

— Incendie considérable rue d'Hauteville, à Paris, chez un marchand de produits chimiques. Trois personnes sont grièvement blessées.

24 Mars — Arrivée à Cherbourg de la reine d'Angleterre, se rendant dans le midi de la France.

— Une partie de falaise de deux mille mètres cubes s'écroule à Puy, près de Dieppe. Une jeune fille de 15 ans est broyée, son frère âgé de 17 ans a les deux jambes cassées et une autre enfant de 13 ans est blessée à la tête. On redoute de nouveaux éboulements.

25 Mars — Assassinat à Meulles (Calvados) d'un marchand de peaux de lapins, âgé de 40 ans. Son assassin âgé de 34 ans, tente ensuite de se donner la mort.

29 Mars — Remise officielle à M. Carnot, président de la République, par M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, du brevet et des insignes de l'ordre de Saint-André, le plus élevé des ordres russes.

— Acte de sauvetage accompli à Saint-André-le-Puy (Loire) par une petite fille de 13 ans, nommée Antoinette Vial, qui, à la sortie de l'école, sauve la vie à une de ses compagnes tombée accidentellement dans la rivière.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Si le feu et l'eau sont deux éléments éminemment utiles et bienfaisants dans la plupart des cas, ils sont aussi, parfois, bien redoutables, surtout lorsqu'ils se donnent le mot pour opérer en collaboration.

Un de nos honorables compatriotes, en a fait cette semaine la triste expérience.

Dimanche soir, au moment de monter à sa chambre, M. D. . . allait prendre la lampe qui était suspendue dans son magasin, lorsque tout-à-coup le fond se détachant du collet, tomba sur le parquet répandant partout un flot

de pétrole enflammé, dégageant une fumée d'une densité extraordinaire et des lueurs sinistres qui menaçaient de gagner rapidement le reste de l'immeuble.

Grâce à son sang-froid et à sa présence d'esprit, M. D. . . parvint rapidement à conjurer le danger en étouffant les flammes à l'aide de sacs et de couvertures.

Par un surcroît de fatalité, deux jours plus tard, l'eau de la ville amenée au premier étage de la même maison, se répandait dans diverses pièces et menaçait d'inonder le rez de chaussée, par suite du mauvais état d'un robinet qui s'était mis à fonctionner en permanence.

Et dire que le feu et l'eau ont trouvé des poètes pour les exalter et des peuples qui leur ont élevé des autels.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, le jeune Berthault Pierre Philippe, âgé de 17 ans, revenait de Paris suivi d'un de ses camarades, Hérvieux Victor.

Près du village de Longperrier, Berthault s'étant penché sur le côté de sa voiture pour chercher à apercevoir celle de son compagnon fit un faux mouvement et tomba sur le marchepied puis sous la roue de sa voiture qui lui passa sur le corps.

Le pauvre garçon est fortement contusionné, mais on espère qu'aucune complication ne viendra entraver son rétablissement.

### JULLY

Nous recevons de Jully, à la date du 26 mars, la lettre suivante en réponse à l'article que nous avons publié dimanche dernier, à propos de la mort du sieur Jean Mellinger.

Monsieur Lemarié

Je prends la permission de vous de-

mander où vous avez pris vos renseignements au sujet de la mort du malheureux Jean Mellinger. Les rapports du médecin et de la gendarmerie constatent la mort par accident.

Je proteste contre le suicide et vous prie de publier ma lettre dans votre prochaine Gazette comme rectification, afin de détourner les soupçons qui auraient pu germer dans le cerveau des esprits faibles ou méchants.

Votre tout dévoué  
Jean Gosset

Nous nous empressons de faire savoir à notre honorable correspondant que bien que nous maintenions la véridicité des renseignements que nous avons publiés et qui ont été puisés à une source autorisée, le malheur qui vient de frapper une honnête et intéressante famille, ne peut en rien nuire à sa bonne réputation, puisque, ainsi que nous l'avons dit, il est parfaitement avéré que le pauvre Mellinger était atteint de monomanie et est par conséquent irresponsable de l'acte de désespoir auquel sa maladie l'a conduit.

### RÉCOMPENSES AUX ÉCOLES

A l'occasion des fêtes de Pâques, M. Marguerite vice-président de la Délégation cantonale a offert des récompenses aux diverses écoles dont il est le Délégué.

Cette petite distribution a été très goûtée des jeunes lauréats, qu'elle met en appétit pour la grande distribution cantonale.

### LUMIGNY

Aujourd'hui, dimanche, doit avoir lieu au cercle catholique de Lumigny, une soirée récréative, sous la présidence de M. Eugène Hémar, maire de Dammartin.

Les acteurs improvisés du cercle in-

terpréteront avec leur talent habituel la *Séance de géographie* et les *Poissons d'avril*, comédie en deux actes. Plusieurs chansonnettes comiques rempliront les intermèdes.

### NANTEUIL-LE-HAUDOIN

#### Le scandale de Nanteuil

Sous ce titre l'*Écho du Valois* dit qu'il publiera dans son prochain numéro, un exposé de faits odieux qui viennent de scandaliser et de révolter tout une population.

«Il s'agit de la violation des dernières volontés d'un mort, authentiquement exprimées, et cela malgré le jugement rendu conformément à la loi M. le juge de Paix de Nanteuil».

D'autre part, le *Journal de Senlis* publie la note suivante que nous reproduisons sans commentaires, nous permettant de revenir sur ce sujet, dès que nous aurons obtenu des renseignements complémentaires.

«Mercredi de la semaine dernière, mourait à Nanteuil un excellent citoyen M. Grégeois. Désirant être enterré sans le concours de l'église, il avait déposé chez plusieurs de ses amis une déclaration écrite de sa main, par laquelle il exposait à cet égard sa formelle volonté. Rien n'était plus facile et plus simple que de s'y conformer; mais on avait fait entendre à son fils, que l'enterrement civil ferait tort à son commerce. De là son opposition.»

A l'heure indiquée pour l'enterrement, la foule stationnait à la porte de la maison mortuaire, lorsque M. Grégeois fils vint déclarer, non sans humeur, que malgré le jugement du juge de Paix, l'enterrement serait religieux et qu'il était remis à un autre jour. On comprend l'étonnement de l'assistance: la stupefaction fut grande et le blâme général. Le différend ayant été

soumis à M. le Procureur de la République, celui-ci réussit à faire comprendre à M. Grégeois fils qu'il n'avait pas le droit de s'opposer à l'exécution des dernières volontés de son père, formellement et authentiquement exprimées.

L'enterrement civil eut lieu le lendemain samedi à onze heures. Le corps fut suivi d'une centaine de personnes environ. Au cimetière, notre concitoyen M. Valadon prit la parole pour retracer, en termes émus et d'une convenance parfaite, la carrière toute de travail et de probité du citoyen Grégeois. Il mit en vive lumière ses qualités de père, d'époux et de citoyen; puis lui adressa, au nom des républicains et libres-penseurs de ce canton, le suprême adieu.

Tout étant pour le mieux et aucun incident fâcheux ne s'était produit, lorsqu'un individu vint, sans y avoir été convié de personne, lire un papier où il était question des «hommes noirs» des «exploiteurs du peuple», de «l'impossibilité d'être à la fois riche et honnête homme», etc., etc; tout cela dit en un style d'auberge qui était d'une belle inconvenance en pareil lieu et en semblable circonstance. La note digne et juste avait été donnée par M. Valadon; celle-ci détonnait.

L'impression fâcheuse qu'elle produisit fut heureusement atténuée par le neveu du défunt, président d'une Société de libre-pensée, à Paris, qui remercia en termes excellents les républicains qui, obéissant à des pensées non de haine, mais de liberté et de fraternité, étaient venus accompagner à sa dernière demeure le citoyen Grégeois.

## MARCHE DU 26 MARS 1891

### Dammartin

Pain . . . . .	0 fr. 38 le kil
Beurre . . . . .	3 fr. 60 "
Œufs . . . . .	6 fr. 80 le 100

### Claye

Pain . . . . .	0 fr. 35 le kil
Beurre . . . . .	3 fr. 40 "
Œufs . . . . .	9 fr. 00 le 100

## FAITS DIVERS

### UN DRAME DANS UNE CASERNE

Un drame émouvant s'est déroulé mercredi après-midi, à la caserne de Reuilly, à Paris.

Au rapport du matin, le colonel du 130<sup>e</sup> de ligne s'adressant au sergent-major Gilles, de la 2<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon l'interpella violemment au sujet d'une faute légère, en lui disant devant tous les hommes :

— Gilles, votre comptabilité ne me semble pas très claire; nous allons vérifier ça tout à l'heure, et gare à vous si je vous pince!

Gilles ne répliqua pas, mais, à tous les camarades, les larmes dans les yeux, il affirma que le colonel se trompait, qu'il ne méritait en aucune façon les reproches qui venaient de lui être faits; puis il monta à sa chambre, prit son fusil, le chargea, s'appuya le canon sur le ventre, et, au moyen du pied, fit jouer la gâchette. Une balle lui traversa le corps de part en part et ressortit entre les deux omoplates.

Au bruit de la détonation, les soldats accoururent: leur chef vivait encore. Il eut la force de serrer la main aux sous-officiers, en leur disant :

Adieu, dites au *colo* qu'il se trompe.

Et il expira.

Quand on vérifia la comptabilité du pauvre garçon, on la trouva parfaitement en ordre.

Ce drame navrant a profondément ému les soldats et les officiers du 130<sup>e</sup> de ligne, où Gilles était considéré comme un excellent sous-officier.

### UNE BELLE FAMILLE

#### Du *Petit Journal* :

Il y a quelques jours est arrivé à Barcelone un vieillard de quatre-vingt-treize ans, né en Galice, qui avait quitté son pays à vingt ans pour aller chercher fortune en Amérique.

Ce vénérable nonagénaire, nommé Lucas Negreiras Paez, est revenu en Espagne avec sa famille qui se compose ainsi : 16 filles, dont 6 veuves, 9 mariées et une jeune fille;

23 fils, dont 4 veufs, 13 mariés et 6 garçons :

34 petites-filles, dont 3 veuves, 22 mariées et 9 jeunes filles :

47 petits-fils, dont 4 veufs, 26 mariés et 17 garçons :

45 arrière-petites-filles dont 2 mariées et 43 jeunes filles ;

39 arrière-petits-fils, tous garçons ;

3 arrière-arrière-petits-fils ;

72 gendres et brus.

Au total 279 personnes.

Lucas Negreiras Paez, qui a été marié trois fois, possède une fortune considérable.

Il est venu avec sa smala en Europe sur un navire qui lui appartient et que commande un de ses petits-fils.

### UN ACTE DE JUSTICE

Sous ce titre, notre confrère de *l'Indépendant* de Meaux publie la note suivante :

Deux sous-officiers du 8<sup>e</sup> régiment de dragons (nous laissons leur nom par respect pour leur famille) viennent

d'être cassés de leur grade pour s'être livrés à des voies de fait sur un jeune soldat que l'un d'eux a violemment frappé à coups de ceinturon.

Le colonel a fait son devoir en sévissant. Il est regrettable cependant qu'il ait attendu, pour s'y décider, que le père du jeune soldat fut venu lui demander justice pour cet acte de brutalité qui n'était même pas motivé par une faute dans le service, car on peut ainsi supposer que si ces deux sous-officiers s'étaient adressés à un pauvre paysan n'ayant personne pour le défendre, on eût été pour eux plein d'indulgence.

Nous estimons, quant à nous, que le châtiment infligé par le colonel du 8<sup>e</sup> dragons, dans cette circonstance, est juste. Quant un supérieur commet la lâcheté de frapper un inférieur, alors qu'il sait que ce dernier ne peut lui répondre, il n'est pas digne de porter des galons.

### EMPOISONNÉ PAR UNE ALLUMETTE

Il y a des gens qui ont la mauvaise habitude de faire prendre des allumettes en grattant le phosphore avec l'ongle. C'est un jeu fort dangereux qui a coûté la vie à un entrepreneur d'Étampes.

*L'Abeille* d'Étampes annonce la mort de M. Aufroy, qui il y a une quinzaine de jours s'était fait à la main une légère blessure en allumant avec l'ongle une allumette, et manipulait pour son travail du blanc de céruse dont une partie s'infiltra dans la plaie en l'envenimant. Il n'y prit d'abord garde, mais bientôt l'inflammation se déclara dans tout le bras, dont l'amputation eut même été inutile, le poison ayant fait son œuvre et s'étant répandu dans tout l'organisme.

M. Aufroy était âgé de 44 ans.

## FÊTE EN L'HONNEUR DE MARAT A DAMMARTIN

(Suite)

Le premier était composé de jeunes citoyennes vêtues de blanc, et décorées de ceintures tricolores. Une d'elle portait une bannière représentant une couronne de Laurier, avec cette inscription :

ELLE ATTEND LES VAINQUEURS

Le second était celui des nourrices tenant leurs enfants entre leurs bras. Elles étaient portées sur un char rustique orné de feuillage, et entouraient le buste de JAM-JACQUES. Leur bannière offrait aux yeux une rose épanouie, parée de son bouton, au-dessous on lisait :

Aux doux accents de la nature,  
Mère sensible, ouvre ton cœur.  
Vas, dans ton jeune enfant, la plus riante pa-  
Le bouton embellit la fleur.

Les enfants de douze à quinze ans composaient le troisième. Leur bannière représentait HÉRACLES enfant, étouffant de ses faibles mains deux serpents prêts à le dévorer. On lisait au bas cette inscription :

Dejà dans nos jeunes cœurs,  
La liberté fait germer le courage.

Le quatrième groupe était formé de vieillards soutenus par de jeunes enfants. Sur leur bannière était cette inscription :

Enfants, soutenez vos vieux Pères,  
Ils vous ont porté dans leur bras.

Le cinquième était composé d'un député des différents états, portant chacun l'instrument de leur art. Au milieu d'eux, paraissait un bon vieillard conduisant une charrue, et tenant en ses mains des épis de blé. Sa bannière offrait une charrue avec une corne d'abondance, et cette inscription :

L'agriculture amène après soi l'abondance.

Ces groupes étaient suivis de la masse du peuple portant un faisceau d'armes, au bas duquel on lisait :

L'UNION FAIT LA FORCE

La marche était fermée par un détachement de la garde nationale.

Une montagne élevée par les Dammartinois, sur un lieu jadis consacré à la superstition, (1) attendait le cortège. Un autel était dressé pour recevoir les bustes de MARAT et de LEPELLETIER. On s'avance, l'air retentit des hymnes patriotiques, l'encens fume, et bientôt la montagne est couverte d'une foule innombrable de citoyens. Un membre de la Société populaire prononce un discours analogue à la

circonstance. Le procureur-syndic du district en prononce un autre. Le maire de Dammartin fait le panegyrique des deux martyrs de la Liberté, et Merlin de Thionville, par son éloquence naturelle, captive l'attention des spectateurs. Il fait l'éloge de la Liberté : qui mieux que lui la connaît et sait l'apprécier ?

Un citoyen a chanté un hymne à la Liberté. Un membre de la Société populaire a chanté une chanson patriotique.

Des cris de Vive la République, vive la Montagne, le bruit des tambours, les sons mélodieux des instruments, terminent cette cérémonie touchante.

Les bustes de MARAT et de LEPELLETIER sont portés dans la salle de la Société, au milieu de tous les groupes confondus. Les députés se séparent, et chacun d'eux est reçu chez les citoyens où un banquet frugal les attendait.

La soirée s'est passée en fêtes et danses civiques.

Le lendemain, un banquet patriotique a été préparé dans la salle de la Société : les Représentants du peuple et tous les députés des Sociétés populaires y ont assisté ; les santes à la République n'y ont pas été oubliées : un citoyen a chanté une ronde patriotique, et une accolade fraternelle a terminé ce festin.

1 Il s'agit du calvaire, situé à l'ouest de la ville

## LAGNY-LE-SEC

(Suite)

Dix ans plus tard, les choses prirent une tournure différente : le prieur de St Christophe était entré dans le parti de la Ligue; il en fut puni. Le 10 Octobre 1589 M. de Thoré, lieutenant pour le roi au gouvernement de l'île de France donna ordre à Foullon, sergent royal, de saisir entre les mains de François le Roy, receveur comptable de la commanderie, les cinquante muids de grain dus au prieur de St Christophe, défendant de lui en rien livrer et il assigna ce dernier, pour le mardi suivant, devant le bailli de Senlis, qui l'attendit vainement.

Le receveur avait été mis en demeure de faire conduire à Dammartin les grains

du prieur, mais il n'en fit rien; ce que voyant les commissaires du roi, chargés de la saisie et de la vente des biens « de ceux de la Ligue, ennemis et rebelles de sa majesté, » s'emparèrent de sa personne le 9 Novembre suivant.

François le Roy prétendit avec raison, que le terme n'étant pas échu, la commanderie n'était nullement tenue de livrer le grain avant le 2 Février, jour de la Chandeleur. Cette réponse qui était exacte fut considérée comme un refus et le receveur fut mis en prison et baillé en garde de par le Roy à Sainturion de la Montaigne, soldat au château de Dammartin.

Le 12 Décembre, Louis de Maillac de Socqueville, commandeur de Lagny, signifiait au prieur de St Christophe, que Florent Bouchel, commis au château de Dammartin, avait fait battre dix muids de grains de la commanderie sur ce qui était dû au prieur et l'avait fait transporter à Dammartin.

De son côté, le prieur de Saint-Christophe qui était à bout de ressources, fit rédiger un mémoire par lequel il prétendait que ses débiteurs invoquaient les misères du temps pour se soustraire à leurs dettes. Il accusait de plus le receveur de la commanderie, François le Roy, d'être de connivence avec les gens du roi, et le qualifiait « homme de paille et de peu ». Si encore, ajoutait-il, on avait réservé sur les 50 muids de grain, les 21 setiers de blé et les 11 setiers d'avoine que le prieuré devait au curé de Lagny pour sa portion congrue.

Ayant appris sur ces entrefaites que le château de Dammartin venait d'être repris par les seigneurs, sous le commandement du duc de Nemours, le prieur écrivit à François le Roy, pour lui réclamer la livraison de sa dime, mais le receveur de la commanderie se con-

tenta de répondre d'une façon évasive, disant qu'il avait livré une partie du grain à Dammartin, avant la reddition du château. Il était seulement exact que sur les dix muids de blé que Florent Bouchel avait fait battre pour porter à Dammartin, deux muids avaient été livrés à Senlis, par François le Roy; que la rencontre de ligueurs ayant empêché d'y porter le reste, on avait dirigé le convoi vers Dammartin, mais trois muids seulement avaient été introduits dans le château; le reste, avait été pris par l'armée de la Ligue. (1) « Malheureusement, poursuit l'historien du prieuré de Saint-Christophe, la suite de cette curieuse lettre n'a pas été recueillie par Afforty, et il n'est pas possible de savoir à qui resta la victoire. Il est probable pourtant que ni le prieur ni les moines ne moururent de faim comme ils menaçaient de le faire si on ne les mettait pas en possession de leur revenu. »

(à Suivre)

E. L.

(1) — A. Valtier — Cart. de St Christophe LXV. LXVI LXVII.



X. . . qui est Gascon, a la réputation, de faire souvent des récits emprunts d'une certaine . . . imagination.

La semaine dernière un vulgaire filou lui vola, dans son étalage, entre autres objets plusieurs articles à l'usage des fumeurs.

X. . . qui s'était empressé d'aller faire sa déclaration à la police, en fournissant le détail des objets disparus, renvoie une heure après une nouvelle note dans laquelle on lit ce passage :

. . . Dans ma précipitation j'ai oublié de conter (lire compter) des blagues.

Grande Teinturerie  Lagny

Usine à vapeur

Anc. maison **TOURNAIRE**

**T. H. ALLAIRE, Succ<sup>R</sup>**

80 succursales  
dont une à Dammarlin

chez M. **VIENNE-MOREAU**

Teintures — Nettoyages — Impressions  
Molrages — Apprêts  
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage  
et Teinture de Gants

— Livraison des travaux tous les  
Mardis de chaque quinzaine.

Étude de M. **BAROILLIER** notaire  
au Plessis-Belléville

Établissement de **CHARPENTIER**

à Ermenonville

dépendant de la succ. de M. **ALF. DÉSERT**  
A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le Dimanche 12 Avril 1891 à deux  
heures à Ermenonville, en la salle de  
la Mairie.

Mise à prix de l'achalandage et de  
l'outillage 500 francs.

Marchandises à reprendre, à dire  
d'experts, pouvant s'élever à 500) fr.

(S'adresser à M. Baroillier, notaire)

Étude de M. **GIRAUDET**, Greffier de la  
Justice de Paix de Dammartin

**PETITE**

**Maison Bourgeoise**

à **LOUER** ou à **VENDRE**

Au centre de Dammartin

Vestibule — Salle à manger — Cuisine —

Salle de bains — 3 Chambres

Décoration toute fraîche

Location 400 fr. — Pour vendre, facilités  
de paiement

S'adresser au Greffe, à Dammartin

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN  
A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

**Henry BERTHIER**

Ingénieur agronome diplômé  
de l'Institut national Agronomique

**MACHINES AGRICOLES**

Vente et échange

Location, Réparations en tous genres

**BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES**

Accessoires & Réparations

**SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES**

Épurées

Céréales de semence

Graines potagères, de fleurs et d'arbres

Arbres fruitiers et forestiers

**Graines de Betteraves**

à grand rendement et à grande richesse  
saccharine

**ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS**

Envoi franco de renseignements à toute  
demande affranchie

**AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT**

Adressez-vous :

**MAISON**

**R. DELACOURT-COULANJON**

60 GRANDE RUE, 60

à **DAMMARTIN (S-&M)**

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets  
en or et en argent — Boucles d'oreilles  
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,  
Étoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencemen  
de magasin.

Le tout à des conditions excep  
tionnelles de **BON MARCHÉ**.

Le Directeur-Gérant: **E. LEMARIÉ**

Dammartin Imp. E. Lemarié.